L'enseignement social de l'Église couvre toutes les sphères de la vie – la vie économique, politique, personnelle et spirituelle.

Avec la dignité humaine en son centre, une approche holistique du développement fondée sur les principes de l'enseignement social de l'Église est ce que le Pape Paul VI a appelé le « développement authentique ». Explorez les principes de l'enseignement social de l'Église et comment ils guident le travail de DÉVELOPPEMENT ET PAIX.

Le fondement de toute la doctrine sociale catholique est la dignité inhérente à la personne humaine, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu. L'Église, par conséquent, appelle à un développement humain intégral qui englobe le bien-être de chaque personne dans toutes ses dimensions : économique, politique, sociale, écologique et spirituelle.

Une société juste ne peut être réalisée que dans le respect de la dignité transcendante de la personne humaine. Celle-ci représente la fin dernière de la société, qui lui est ordonnée: « Aussi l'ordre social et son progrès doivent-ils toujours tourner au bien des personnes… et non l'inverse ». (Compendium de la doctrine sociale de l'Église, 132)

Exemples en action :

En réponse aux crises, DÉVELOPPEMENT ET PAIX collabore avec des organisations locales non seulement pour fournir du matériel d'urgence : abris, literie, nourriture, ustensiles de cuisine, trousses d'hygiène, etc., mais aussi pour répondre aux besoins émotionnels des personnes touchées, en offrant par exemple des services de counseling psychosocial et post-traumatisme afin de les aider à surmonter le traumatisme lié au conflit ou aux catastrophes naturelles. L'organisme s'efforce également de rendre les communautés moins vulnérables aux catastrophes éventuelles en s'attaquant à la pauvreté qui les rend si vulnérables en premier lieu.

Les secours d'urgence s'accompagnent toujours d'une vision à long terme qui cherche à rétablir les moyens de subsistance et les projets de développement durable, comme la distribution de semences et d'outils agricoles, les programmes argent-contre-travail, la distribution de bateaux de pêche et de bétail et la formation sur le droit au logement. Dans le respect de la dignité de ceux et celles avec qui nous travaillons, le processus de reconstruction est dirigé par des leaders locaux et la communauté participe aux décisions qui la concernent tout au long du processus de rétablissement.

Le soutien aux femmes représente un autre aspect de la promotion de la dignité humaine qui est une préoccupation constante de DÉVELOPPEMENT ET PAIX. Offrir des possibilités telles que la microfinance et la formation technique aux femmes lorsque leurs droits ne sont pas reconnus leur permet de devenir plus autonomes, de faire valoir leurs compétences et de participer pleinement à la société. Le Centre de ressources des femmes afghanes en est un exemple : il aide les femmes à apprendre à lire, les renseigne sur leurs droits, leur fournit de la formation professionnelle et les aide à lancer de petites entreprises.

Nous devons tous prendre en compte le bien d'autrui, et le bien de toute la famille humaine, dans l'organisation de notre société – sur le plan économique, politique et juridique. La réalisation et la protection de la *dignité humaine* passent par notre relation avec la société dans son ensemble. Nous devons aimer notre prochain, localement et à l'échelle mondiale, et accorder la priorité au bien de la famille humaine sur les intérêts commerciaux.

Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité. (Gaudium et Spes, 69)

Les exigences du bien commun… concernent avant tout l'engagement pour la paix, l'organisation des pouvoirs de l'État, un ordre juridique solide, la sauvegarde de l'environnement, la prestation des services essentiels aux personnes, et dont certains sont en même temps des droits de l'homme: alimentation, logement, travail, éducation et accès à la culture, transport, santé, libre circulation des informations et tutelle de la liberté religieuse. Il ne faut pas oublier l'apport que chaque nation est en devoir de fournir pour une véritable coopération internationale, en vue du bien commun de l'humanité tout entière, y compris pour les générations à venir. (Compendium de la doctrine sociale de l'Église, 166)

Exemple en action :

DÉVELOPPEMENT ET PAIX appuie des organisations qui recherchent le bien de toute la communauté, plutôt que d'une personne ou d'une entreprise en particulier. Depuis 2003, DÉVELOPPEMENT ET PAIX soutient et plaide pour des sources d'eau publiques, tant au pays qu'à l'étranger. Alors que, traditionnellement, l'eau était partagée entre les agricultrices et agriculteurs locaux, la Banque mondiale et d'autres organismes internationaux ont exercé des pressions sur plusieurs pays afin de privatiser la gestion des ressources naturelles comme la distribution de l'eau. En Indonésie, l'un des partenaires de DÉVELOPPEMENT ET PAIX promeut la gestion communautaire de l'eau et s'efforce de renforcer le contrôle public et l'accès à l'eau potable dans les zones rurales et urbaines. Leur plaidoyer porte principalement sur l'eau comme un droit humain. Ici, au Canada, où nous avons accès à des systèmes d'eau potable et de filtration sûrs, DÉVELOPPEMENT ET PAIX a plaidé en faveur de zones « libres d'eau embouteillée », et en 2003 des membres ont rendu visite aux gouvernements municipaux et leur ont remis la Déclaration sur l'eau en cinq principes reconnaissant la primauté des personnes sur le profit, l'accès à l'eau comme un droit humain fondamental et l'eau comme un bien commun – et non comme une ressource à exploiter pour le gain individuel ou commercial.

Nous faisons tous et toutes partie de la famille humaine et nous sommes tous interconnectés et interdépendants. L'amour du prochain a des dimensions planétaires. Nous devons nous voir nous-mêmes dans les autres et collaborer pour trouver des solutions. La *solidarité* est une reconnaissance du fait que nous sommes « tous et toutes dans le même bateau », et constitue un engagement à renforcer la communauté et à promouvoir une société juste.

Celle-ci [la solidarité] n'est donc pas un sentiment de compassion vague ou d'attendrissement superficiel pour les maux subis par tant de personnes proches ou lointaines. Au contraire, c'est la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun, c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun parce que tous nous sommes vraiment responsables de tous. (Saint John Paul 11, Sollicitudo Rei Socialis, 38)

La solidarité est… beaucoup plus que quelques actes sporadiques de générosité. C'est penser et agir en termes de communauté, de priorité de la vie de tous sur l'appropriation de biens par chacun. C'est aussi lutter contre les causes structurelles de la pauvreté, l'inégalité, le manque de travail, la terre et la maison, la négation de droits sociaux et de droits du travail. C'est faire front aux effets destructeurs de l'impérialisme de l'argent : les déplacements forcés, les migrations douloureuses, la traite des personnes, la drogue, la guerre, la violence et toutes ces réalités que beaucoup d'entre vous subissent et que nous sommes tous appelés à transformer. Le sens courant, le sens de tous les jours du terme « charité », évoque souvent l'idée de donner nos ressources à ceux qui n'en ont pas. (Pape François, Rencontre mondiale des mouvements populaires 2014).

Exemples en action :

Vivre la solidarité est au cœur de la mission de DÉVELOPPEMENT ET PAIX; se tenir debout aux côtés de nos partenaires, d'égal à égal, contre l'injustice et soutenir leurs efforts par des activités de collecte de fonds et en participant à des initiatives d'éducation, de mobilisation et de plaidoyer ici chez nous. Nos programmes internationaux reposent sur des partenariats de solidarité, où nous travaillons avec les organisations locales qui sont les mieux placées pour comprendre les réalités de leur communauté et comment les aborder. Ici, au Canada, nos membres s'engagent personnellement à plaider en faveur du changement. Qu'il s'agisse de parcourir 100 km supplémentaires pour rencontrer une personne députée, ou de prendre la parole devant les membres de sa paroisse pour les éduquer, nous pensons qu'il n'y a pas de meilleur geste de solidarité.

Une façon dont les jeunes montrent leur solidarité, c'est en participant à un Jeûne solidaire, une retraite organisée dans les écoles un peu partout au Canada depuis 1987. Cette activité recueille chaque année près d'un quart de million de dollars pour nos partenaires dans les pays du Sud et les initiatives d'éducation au Canada visant à promouvoir des pratiques plus justes. Les participants et les participantes passent 25 heures à jeûner en solidarité avec ceux et celles qui sont sans nourriture, tout en se renseignant et en réfléchissant sur les causes profondes de la pauvreté et de l'injustice.

On mesure la moralité d'une société à la manière dont elle traite ses membres les plus vulnérables. Tout comme l'amour de Dieu est universel, ce principe ne vise pas à concentrer nos efforts sur les pauvres à l'exclusion de tous les autres, mais il indique plutôt que nous sommes appelés à donner la priorité à ceux et celles qui ont le plus besoin de notre *solidarité.*

Les besoins des pauvres doivent avoir priorité sur les désirs des riches, les droits des travailleurs sur la maximisation des profits, et la préservation de l'environnement sur l'expansion industrielle incontrôlée, et la production répondant aux besoins sociaux sur la production à des fins militaires. (Saint Jean Paul II, Toronto 1984)

C'est là une option, ou une forme spéciale de priorité dans la pratique de la charité chrétienne dont témoigne toute la tradition de l'Église. Elle concerne la vie de chaque chrétien, en tant qu'il imite la vie du Christ, mais elle s'applique également à nos responsabilités sociales et donc à notre façon de vivre, aux décisions que nous avons à prendre de manière cohérente au sujet de la propriété et de l'usage des biens. Mais aujourd'hui, étant donné la dimension mondiale qu'a prise la question sociale, cet amour préférentiel, de même que les décisions qu'il nous inspire, ne peut pas ne pas embrasser les multitudes immenses des affamés, des mendiants, des sans-abri, des personnes sans assistance médicale et, par-dessus tout, sans espérance d'un avenir meilleur. (Compendium de la doctrine sociale de l'Église, 182)

Il faut rappeler toujours que la planète appartient à toute l'humanité et est pour toute l'humanité, et que le fait d'être nés en un lieu avec moins de ressources ou moins de développement ne justifie pas que des personnes vivent dans une moindre dignité. Il faut répéter que «les plus favorisés doivent renoncer à certains de leurs droits, pour mettre avec une plus grande libéralité leurs biens au services des autres.» (Pope Francis, Evangelii Gaudium, 190)

Exemples en action :

DÉVELOPPEMENT ET PAIX cible les populations les plus vulnérables dans ses programmes à l'étranger. Dans les situations d'urgence, nous collaborons avec des partenaires locaux qui sont les mieux placés pour rejoindre et acheminer des secours aux plus vulnérables, comme les veuves et les mères célibataires.

Nos partenaires représentent les plus pauvres et les plus vulnérables, et leurs voix ont la priorité dans nos documents éducatifs, offrant une tribune dans notre société canadienne à ces voix qui, autrement, risqueraient de ne pas être entendues.

DÉVELOPPEMENT ET PAIX favorise la sensibilisation à la façon dont notre vie ici au Canada a un impact sur la vie des autres – que ce soit à travers nos achats, nos investissements ou nos politiques nationales. Certains de nos membres payent plus cher pour du café équitable, sachant qu'ils auront soit moins d'argent à dépenser ou devront boire moins de café. D'autres membres investissent dans des fonds éthiques qui peuvent porter un taux de rendement inférieur à celui des fonds non éthiques disponibles, pour veiller à ce que la richesse du monde soit répartie équitablement.

La Terre est sacrée. La création a sa propre valeur intrinsèque. Nous avons la responsabilité de protéger et de chérir la diversité écologique, la beauté de la Terre et ses capacités de maintien de la vie. Ensemble, nous devons en être les gardiens pour les générations futures.

L'environnement a été donné à tous par Dieu et son usage représente pour nous une responsabilité à l'égard des pauvres, des générations à venir et de l'humanité tout entière. (Pape Benoit XVI, Caritas in veritate, 48)

La famille a besoin d'une maison, d'un milieu à sa mesure où puissent se tisser des relations entre ses membres. S'agissant de la famille humaine, cette maison c'est la terre, le milieu que Dieu Créateur nous a donné pour que nous y habitions de manière créative et responsable. Nous devons avoir soin de l'environnement: il a été confié à l'homme pour qu'il le garde et le protège dans une liberté responsable, en ayant toujours en vue, comme critère d'appréciation, le bien de tous. (Pape Benoit XVI, Message pour la célébration de la journée mondiale de la paix 2008, 7)

Exemple en action :

DÉVELOPPEMENT ET PAIX appuie les efforts de ses partenaires à la base pour la justice sociale et écologique. Un de ces partenaires dans les Philippines soutient le peuple autochtone B'laan dans sa lutte pour regagner le titre de propriété de ses terres ancestrales, qui renferment par ailleurs d'importants gisements d'or et de cuivre. L'exploitation minière de ces ressources menacerait davantage des espèces vivantes qui sont déjà sous protection, affecterait les bassins versants et contaminerait à l'arsenic l'approvisionnement en eau des populations agricoles. Le secteur minier international, dont le Canada détient une énorme part, a à son actif des violations des droits de la personne et du droit du travail, ainsi que des normes de protection de l'environnement qui causent beaucoup de tort à l'environnement et aux habitats locaux. C'est pourquoi DÉVELOPPEMENT ET PAIX préconise depuis 2008 de tenir les compagnies minières canadiennes responsables de leurs actions dans les pays du Sud.

L'État est un instrument de promotion de la dignité humaine, de protection des droits de la personne et d'édification du bien commun. La *subsidiarité* veut que ces fonctions du gouvernement soient effectuées au plus bas niveau possible, tant qu'elles peuvent être réalisées de façon adéquate. Sinon, des paliers plus élevés de gouvernement doivent intervenir. Ce principe va de pair avec la *participation*, le principe selon lequel tous les peuples ont le droit de participer à la vie économique, politique et culturelle de la société, et aux décisions qui affectent leur communauté.

On assigne à l'autorité le rôle primordial de reconnaître et de respecter les droits et les devoirs des citoyens, d'en assurer la conciliation réciproque, la défense et le développement. (Saint Jean XXIII, Pacem in terris, 77)

La doctrine sociale de l'Église a élaboré le principe de subsidiarité : ce qu'une personne peut faire par elle-même ne doit pas être fait par une autorité supérieure. Selon celui-ci, une instance supérieure ne peut pas ravir à la personne ses capacités. Une société d'ordre supérieur ne doit pas assumer des fonctions qui reviennent à une société d'ordre inférieur, la privant de ses compétences. Son rôle est plutôt d'intervenir " subsidiairement ", de la secourir donc en cas de nécessité. (YOUCAT 323)

Exemple en action :

Plutôt que d'envoyer des « experts du développement » gérer les projets dans les pays du Sud, ou des volontaires canadiens travailler sur des projets à l'étranger, DÉVELOPPEMENT ET PAIX soutient les organisations locales à la base. Ce sont nos « partenaires » et leur travail consiste à promouvoir des solutions de rechange aux systèmes injustes et à trouver des solutions propices à la prospérité de la communauté dans son ensemble. Reconnaissant l'expertise de la population locale sur les questions qui affectent leur communauté, DÉVELOPPEMENT ET PAIX les appuie dans leur rôle d'acteurs de leur propre développement. Cette approche affirme la dignité et de la capacité de toutes les personnes.

L'être humain est un animal social, et notre manière de vivre ensemble affecte la dignité de l'individu et le progrès de notre société. Toutes les personnes ont le droit de participer dans la communauté et dans les décisions qui affectent leur vie, et ne peuvent pas en être exclues pour quelque raison que ce soit.

La conséquence caractéristique de la subsidiarité est la participation, qui s'exprime, essentiellement, en une série d'activités à travers lesquelles le citoyen, comme individu ou en association avec d'autres, directement ou au moyen de ses représentants, contribue à la vie culturelle, économique, sociale et politique de la communauté civile à laquelle il appartient. La participation est un devoir que tous doivent consciemment exercer, d'une manière responsable et en vue du bien commun. (Compendium de la doctrine sociale de l'Église, 189)

Exemple en action :

DÉVELOPPEMENT ET PAIX est elle-même une organisation démocratique dirigée par ses membres. Les membres de partout au Canada forment des comités diocésains qui présentent des résolutions aux assemblées provinciales et élisent dans leurs rangs les membres du conseil national, l'organe directeur de l'organisation. À l'étranger, nous appuyons des organismes de la base qui travaillent à l'autonomisation des communautés. Certains de nos partenaires aident les collectivités locales à former des coopératives et des syndicats, d'autres éduquent les communautés sur leurs droits juridiques dans les endroits où il y a un manque d'accès à la justice ou de procédure judiciaire, renforçant la capacité des communautés à être les acteurs de leur propre développement. Que ce soit dans les programmes de changement social à long terme ou les activités de secours d'urgence et de reconstruction, les communautés avec lesquelles nous travaillons participent activement à l'identification de leurs besoins, proposent des solutions et mettent en œuvre de nouvelles méthodes de travail. La participation peut exiger plus de temps, mais elle garantit l'appropriation du processus et des résultats, et contribue à assurer la durabilité.

Tous les êtres humains ont droit de répondre aux nécessités que requiert la *dignité humaine*. Les droits découlent de ce que nous devons vivre selon le dessein de Dieu. Ceux-ci sont naturellement liés à notre responsabilité de protéger les droits d'autrui — en ne prenant pas au détriment d'autrui plus ce que ce qui est nécessaire pour satisfaire nos droits.

Êtres essentiellement sociables, les hommes ont à vivre les uns avec les autres et à promouvoir le bien les uns des autres. Aussi, l'harmonie d'un groupe réclame-t-elle la reconnaissance et l'accomplissement des droits et des devoirs. Mais en outre chacun est appelé à concourir généreusement à l'avènement d'un ordre collectif qui satisfasse toujours plus largement aux droits et aux obligations. (Saint Jean XXIII, Pacem in Terris, 31)

On a souvent noté une relation entre la revendication du droit au superflu ou même à la transgression et au vice, dans les sociétés opulentes, et le manque de nourriture, d'eau potable, d'instruction primaire ou de soins sanitaires élémentaires dans certaines régions sous-développées ainsi que dans les périphéries des grandes métropoles. Cette relation est due au fait que les droits individuels, détachés du cadre des devoirs qui leur confère un sens plénier, s'affolent et alimentent une spirale de requêtes pratiquement illimitée et privée de repères. L'exaspération des droits aboutit à l'oubli des devoirs. (Pape Benoit XVI, Caritas in veritate, 43)

Exemples en action :

Chaque année, DÉVELOPPEMENT ET PAIX dirige une campagne de sensibilisation qui souligne nos rôles et nos responsabilités en tant que citoyennes et citoyens du monde.

La campagne d'automne est conçue pour aider les gens d'ici à comprendre les causes profondes de la pauvreté et notre relation avec les problèmes mondiaux afin que nous puissions prendre des mesures ici chez nous pour nous attaquer aux causes de l'injustice. Par exemple, dans le cadre d'une campagne, les membres de DÉVELOPPEMENT ET PAIX ont sensibilisé la population canadienne aux injustices environnementales et aux violations des droits humains causées par les opérations des minières canadiennes à l'étranger et réclamé la création d'un poste d'ombudsman indépendant chargé de recevoir et de traiter les plaintes des communautés touchées. Nous profitons de ces opérations minières, directement, par exemple par les métaux utilisés dans nos appareils électroniques, ou indirectement à travers les investissements. Nous devons reconnaître notre complicité dans la perpétuation de la pauvreté et agir pour que tous les êtres humains bénéficient également des ressources de la terre. Un demi-million de Canadiennes et de Canadiens ont répondu en soutenant l'appel à la justice de DÉVELOPPEMENT ET PAIX.

L'économie doit être au service des gens, et non l'inverse. Toutes les personnes ont droit à un travail digne, et à un salaire et à des conditions de travail équitables. Le travail est plus qu'un simple moyen de gagner sa vie : c'est une forme de participation continue dans la création de Dieu.

L'interconnexion mondiale a fait surgir un nouveau pouvoir politique, celui des consommateurs et de leurs associations. C'est un phénomène sur lequel il faut approfondir la réflexion: il comporte des éléments positifs qu'il convient d'encourager et aussi des excès à éviter. Il est bon que les personnes se rendent compte qu'acheter est non seulement un acte économique mais toujours aussi un acte moral. Le consommateur a donc une responsabilité sociale précise qui va de pair avec la responsabilité sociale de l'entreprise. Les consommateurs doivent être éduqués en permanence sur le rôle qu'ils jouent chaque jour et qu'ils peuvent exercer dans le respect des principes moraux, sans diminuer la rationalité économique intrinsèque de l'acte d'acheter. Dans ce domaine des achats aussi, surtout en des moments comme ceux que nous vivons, où le pouvoir d'achat risque de s'affaiblir et où il faudra consommer de manière plus sobre, il est opportun d'ouvrir d'autres voies, comme par exemple des formes de coopération à l'achat, telles que les coopératives de consommation, créées à partir du XIXe siècle grâce notamment à l'initiative des catholiques. Il est en outre utile de favoriser de nouvelles formes de commercialisation des produits en provenance des régions pauvres de la planète afin d'assurer aux producteurs une rétribution décente, à condition toutefois que le marché soit vraiment transparent, que les producteurs ne reçoivent pas seulement des marges bénéficiaires supérieures mais aussi une meilleure formation, une compétence professionnelle et technologique et qu'enfin des idéologies partisanes ne soient pas associées à de telles expériences d'économie pour le développement. Il est souhaitable que, comme facteur de démocratie économique, les consommateurs aient un rôle plus décisif, à condition qu'ils ne soient pas eux-mêmes manipulés par des associations peu représentatives. (Pape Benoit XVII, Caritas in veritate, 66)

Exemples en action :

Plutôt que de dépenser de l'argent pour expédier des colis du Canada, les articles utilisés pour les secours d'urgence sont achetés localement ou régionalement, ce qui contribue à stimuler l'économie locale, en consacrant le plus d'argent possible à l'aide directe. C'est également plus écoresponsable, car le transport laisse une empreinte importante sur la planète.

Les tee-shirts que DÉVELOPPEMENT ET PAIX commande pour le Jeûne solidaire et d'autres initiatives sont issus du commerce équitable, de la semence de coton à la confection du vêtement. Cela signifie que le personnel de production, entre autres, reçoit un salaire équitable pour son travail, a des conditions de travail sûres et n'est pas exposé à des produits chimiques industriels nocifs.

Nous soutenons le travail des coopératives, des syndicats et des initiatives de microfinance (en particulier pour les femmes) dans des endroits comme Gaza, l'Afghanistan, Haïti et les Philippines. De plus, notre personnel au Canada fait également partie d'un syndicat.

Être en relation juste avec Dieu et les uns avec les autres. La paix est le fruit de la charité et la conséquence de la *justice*. Elle est le signe de *caritas* en action.

La paix n'est pas une pure absence de guerre et elle ne se borne pas seulement à assurer l'équilibre de forces adverses ; elle ne provient pas non plus d'une domination despotique, mais c'est en toute vérité qu'on la définit « œuvre de justice » (Is 32, 17). (Gaudium et spes, 78)

En paix, chacun peut vivre en sécurité, profiter des biens qu'il a justement acquis et communiquer librement. En paix, la dignité et la liberté d'expression des individus et des peuples sont respectés et coexistent dans une solidarité fraternelle. (YouCat, 395)

Il n'y a pas de paix véritable si elle ne s'accompagne pas d'équité, de vérité, de justice, et de solidarité. (Saint John Paul II, Message pour la journée mondiale de la paix 2000, 13)

Exemples en action :

Dans un pays déchiré deux fois par le génocide, un partenaire de DÉVELOPPEMENT ET PAIX brille comme une lueur d'espoir au Burundi. Il administre un centre d'apprentissage qui mise sur les activités sportives et de service pour réunir des élèves de différents groupes ethniques. Il favorise ainsi la consolidation de la paix et la formation au leadership. Les membres du centre estiment qu'ils ont acquis un sentiment d'appartenance familial, et démystifié leurs anciens stéréotypes et préjugés. Chaque été, plusieurs camps de travail et de formation sont organisés. Le centre est une réussite inspirante reconnue à la fois à l'échelon local et international.